

ÉDITO



Cher-e-s collègues,

La loi de programmation pluriannuelle sur la recherche mobilise fortement notre communauté depuis plusieurs mois. On ne compte plus les motions - Commission recherche, laboratoires, départements, UFRs, EDs et collège doctoral, comité d'éthique, réunion des directeurs de laboratoire, etc. ni les formes de mobilisation pour alerter les personnels et l'opinion sur les dérives d'une recherche exaltant les financements sur projets, les contrats précaires et la mise en concurrence des enseignants-chercheurs au détriment des dynamiques collectives de recherche.

La Direction de la recherche doit penser son accompagnement aux missions de recherche dans un contexte de plus en plus contraint. Après le départ de deux collègues, le service valorisation de la recherche va être fortement renouvelé et étoffé, avec une approche moins centrée sur l'expertise juridique des conventions. Ces dernières passeront dans le circuit classique d'expertise des conventions de Paris 8, ce qui marque la fin d'une exception pour la recherche, en accord avec les recommandations de l'IGAESR.

Ainsi le service valorisation de la recherche s'engagera davantage dans l'appui au montage afin de rendre moins lourd et complexe pour les enseignants-chercheurs la réponse à des appels à projet. Le mois de février a été notamment marqué par l'attribution des AAP de Paris 8. 200.000€ du budget dédié à la recherche à Paris 8 sont ainsi orientés vers le financement de « projets blancs », avec entre autres l'objectif de permettre l'expression de thématiques de recherche parfois exclues par les opérateurs trans-universitaires, ou d'encourager les recherches des néo-MCFs. Ce nouveau numéro profite du dépôt par Paris 8 et ces partenaires d'un projet d'université européenne pour explorer la question des liens entre l'Europe et la recherche. Bravo d'ailleurs au SERCI pour l'énorme travail fourni pour rendre possible ce dépôt d'université européenne !

Je vous souhaite à chacun-e une bonne lecture et de trouver les meilleurs moyens pour faire rayonner un modèle de recherche pérenne, démocratique et responsable, et cela malgré toutes les contraintes liées au coronavirus qui surgissent au bouclage de ce bulletin.

Baudouin TAUVEL

Directeur par intérim de la Direction de la Recherche



EN BREF

Écho sur la LPPR

Parmi une multitude de ressources, deux contributions significatives :

▼ Tribune de plus de 700 directions de laboratoire contre le projet de LPPR : https://www.lemonde.fr/idees/article/2020/02/10/recherche-notre-politique-de-recherche-serait-elle-faite-par-et-pour-1-des-scientifiques_6029044_3232.html

▼ Séminaire Politique des sciences faisant l'analyse critique des réformes de l'ESR : <https://pds.hypotheses.org/>

▼ Tribune sur l'édition scientifique : <https://academia.hypotheses.org/14565>

Sur le coronavirus (à la mi-mars)

▼ Les déplacements hors Europe sont désormais interdits en raison des difficultés de rapatriement et de l'absence de garantie sur les systèmes de santé locaux.

▼ Les déplacements en Europe dans les zones où l'épidémie est répandue sont également proscrits.

▼ Pour les zones en Europe, il est recommandé à ce jour les déplacements strictement nécessaires.

SOMMAIRE

1

ÉDITO
EN BREF

2

FOCUS



3

FOCUS



4

3 QUESTIONS À



5

BONNES
PRATIQUES

6

AGENDA

1	2	3
7	8	9
13	14	15
19	20	21
25	26	27

EN BREF

Écho de la CR et du CA

▼ Le règlement général des laboratoires a été actualisé. Parmi les principales modifications apportées :

- la possibilité de co-direction de laboratoire ;
- de nouvelles règles possibles pour la composition des conseils de laboratoire ;
- des précisions apportées sur les membres associés des laboratoires.

Il est accessible sur le site :

<https://www.univ-paris8.fr/Le-reglement-general-des-laboratoires-de-l-universite>

▼ Bertrand Warusfeld a été nommé référent intégrité scientifique. Ces missions sont les suivantes :

- apporter une aide à la décision juridique et administrative (en ce qui concerne la manipulation des données, la propriété intellectuelle, le plagiat, etc.) ;
- instruire des dossiers posant des problèmes d'intégrité, être un « lieu » neutre pour recevoir des signalements, apporter des conseils en cas de difficultés ;
- proposer des bonnes pratiques aux instances de la communauté universitaire en termes de prévention sur les questions de déontologie et d'éthique dans la recherche.

Il peut être contacté à cette adresse générique :

integrite.scientifique@univ-paris8.fr

FOCUS, L'EUROPE DE LA RECHERCHE ET L'EUROPE À L'UNIVERSITÉ.

1

HORIZON EUROPE

Horizon Europe sera le nouveau Programme-cadre pour la recherche et le développement technologique de l'Union européenne sur la période 2021-2027, succédant ainsi à Horizon 2020.

Les objectifs d'Horizon Europe consisteront à :

- renforcer les bases scientifiques et technologiques de l'UE ;
- à encourager sa compétitivité ;
- à concrétiser des priorités politiques stratégiques et à répondre aux problématiques mondiales.

Les axes spécifiques aux arts et sciences humaines et sociales (cluster 2 : « culture, creativity and inclusive society ») se concentreront autour des thématiques suivantes :

- améliorer la gouvernance démocratique ;
- promouvoir le patrimoine culturel ;
- gérer les transformations sociales et économiques.

https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/research_and_innovation/strategy_on_research_and_innovation/documents/ec_rtd_orientations-he-strategic-plan_122019.pdf

2

CREATIVE EUROPE

Creative Europe est un programme coopératif et européen spécifique aux mondes des arts, de la culture et de l'audiovisuel. Les grands objectifs sont de répondre aux problématiques liées à l'évolution de ces secteurs en réfléchissant et en expérimentant de nouvelles approches coopératives entre les acteurs culturels européens (public, société civile,

privé) et du voisinage proche européen aussi bien pour élargir les audiences ; renforcer les capacités des artistes et professionnels ; soutenir la création, la promotion et la circulation des artistes et des œuvres ; traduire des œuvres littéraires ; développer de nouveaux modèles économiques ; former et sensibiliser la jeunesse sur les enjeux médiatiques et culturels ; etc.

À travers ce programme, des actions sont possibles entre les institutions culturelles membres de la ComUE et l'Université.

Pour plus d'information : <https://www.consilium.europa.eu/fr/policies/creative-europe-2021-2027/>

3

ERASMUS +

POUR TOUS LES PERSONNELS

- Bourses d'enseignement Erasmus+ : Paris 8 dispose de bourses de mobilité réservées aux personnels enseignants dans le cadre des échanges avec ses partenaires universitaires européens. Cette mobilité s'adresse à tous les enseignants et enseignants-chercheurs en poste à Paris 8 (y compris professeurs associés, ATER, allocataires moniteurs, chargés de cours...) désireux d'effectuer une mobilité d'enseignement dans un établissement européen partenaire avec lequel a été signée une convention bilatérale Erasmus+. Il s'agit de dispenser des cours (au minimum 8 heures d'enseignement sur 4 jours de mission, déplacement compris), intégrés dans le cursus de l'établissement partenaire.

- Bourses de formation Erasmus+ : Paris 8 dispose de bourses de mobilité qui s'adressent à tous les personnels en poste à Paris 8 (personnels BIATSS, enseignants, chercheurs) désireux d'effectuer une mobilité de formation dans une université, un

établissement, un organisme de formation ou une entreprise d'un autre pays d'Europe.

Ces mobilités sont des formations, dont le contenu peut prendre la forme d'une période d'observation professionnelle, d'une formation spécifique, d'un stage pédagogique, d'une participation à une staff week proposée par une université. Ces séjours permettent de découvrir les méthodes de travail des collègues européens, et d'échanger des expériences et des bonnes pratiques.

PARTENARIATS STRATÉGIQUES

Un partenariat est un projet de coopération innovant entre au moins 3 organismes issus de 3 pays membres du programme, d'une durée de 24 à 36 mois. Il doit permettre l'élaboration de productions novatrices et/ou s'engager dans des activités de diffusion et d'exploitation de nouvelles méthodes, pratiques ou approches existantes.

PROGRAMME JEAN-MONNET

Il vise à promouvoir l'enseignement et la recherche sur l'UE dans les universités du monde entier dans le domaine des études européennes et a pour priorité l'étude de l'Europe dans sa globalité (chaires, modules, centres d'excellence), et proposer des échanges de connaissances et d'expertise (réseaux, projets).

4

AUTRES PROGRAMMES

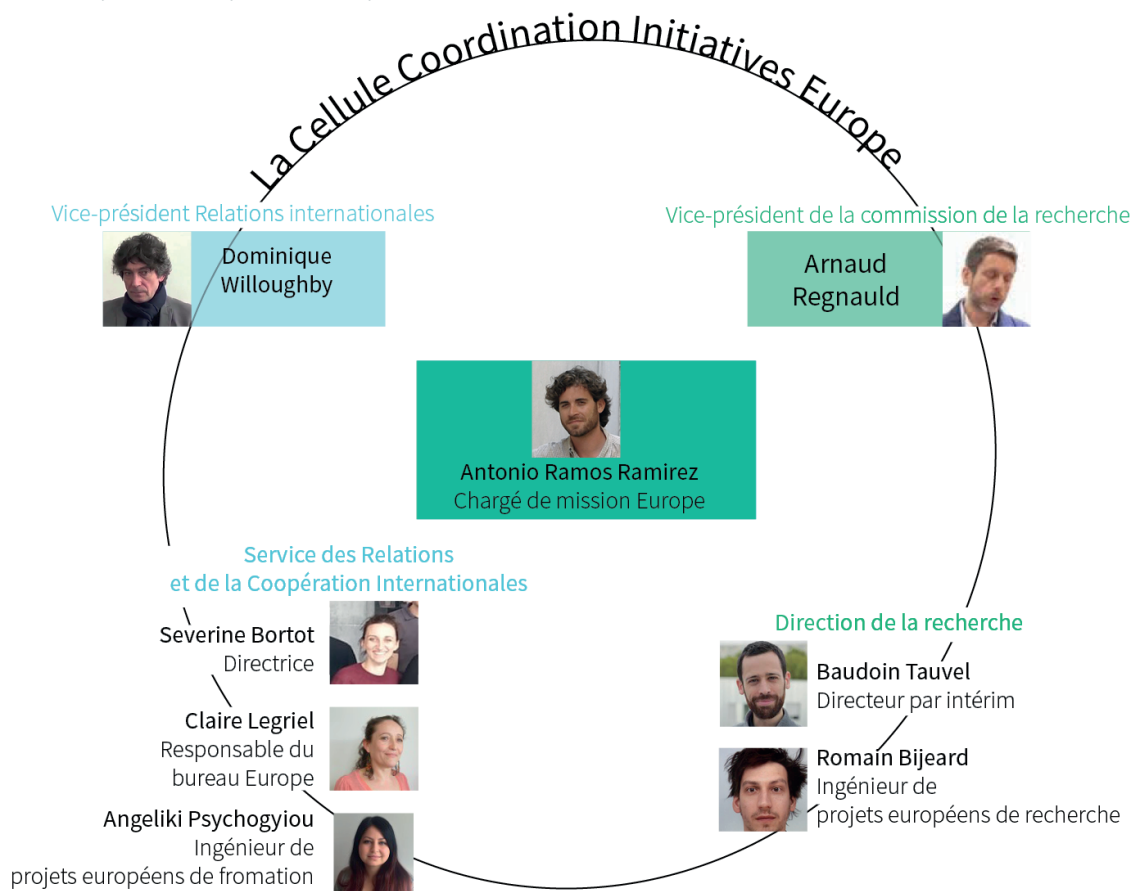
EuropeAid : est le programme d'aide extérieure de l'UE dont une partie est orientée sur la politique d'adhésion en direction des Balkans.

Europe for Citizens : est un programme qui tente de favoriser la compréhension de l'UE, son histoire et sa diversité et d'encourager la participation démocratique – ce programme est particulièrement attentif aux enjeux mémoriels.

FOCUS SUR LA COORDINATION INITIATIVES EUROPE.

LA CELLULE COORDINATION INITIATIVES EUROPE

Nouvellement créée, la Cellule Initiatives Europe se donne pour objectif de travailler en transversalité entre les services de l'université impliqués sur les questions européennes. Dans cette optique il s'agit de transformer les possibilités qu'offre l'Europe en réel outil pour l'université en termes de projets de recherche, de carrière, de mobilité, etc.



Les nouveaux et nouvelles venu.e.s :

- Romain Bijéard est nouvellement arrivé au service de la Valorisation de la Recherche de l'Université et s'occupe spécialement de l'accompagnement des enseignants-chercheurs/chercheurs dans le montage de projets européens (ERC, Actions Marie-S., Projets collaboratifs, etc.). Vous pouvez prendre contact avec lui par courriel : romain.bijeard@univ-paris8.fr ou par téléphone : 01 49 40 73 96.
- Angeliki Psychogyiou, est ingénieure de projets européens pour les projets de formation au SERCI. Vous pouvez prendre contact avec elle par courriel : angeliki.psychogyiou02@univ-paris8.fr ou par téléphone : 01 49 40 68 92.
- Antonio Ramos Ramirez, est le nouveau chargé mission Europe à l'Université. Maître de conférences en langues et civilisations ibéro-américaines à l'Institut d'Études Européennes et chercheur au Laboratoire d'Études Romanes (EA 4385) depuis janvier 2019. Il est également référent « Relations Internationales » de l'IEE. Contact : antonio.amos-ramirez@univ-paris8.fr

LE BUREAU EUROPE RECHERCHE UPL

Le Bureau Europe Recherche d'UPL est chargé de développer et coordonner la stratégie scientifique européenne de la Comue, en lien avec les cellules Europe des établissements membres (Paris 8, Nanterre, CNRS) et les Associés (la BNF, Le Louvre, l'INA, les Archives nationales, etc.). Il anime le Réseau Europe d'UPL et accompagne les unités de recherche financées par UPL vers une échelle internationale. Il réalise enfin une veille stratégique en SHS, aux niveaux national et européen.

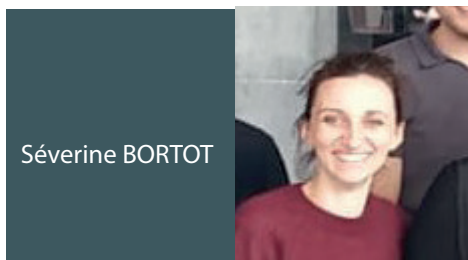
Gwénaél Glâtre
Chargé de mission



• Gwénaél Glâtre, chargé de mission Bureau Europe Recherche de l'UPL. Après avoir coordonné les conseils centraux à Paris 8 entre 2013 et 2016, il a rejoint la Comue UPL depuis fin 2018.

Contact : gwenael.glatre@u-plum.fr ou 01.79.35.07.56

3 QUESTIONS À...



Séverine BORTOT

Séverine Bortot, Directrice des relations et de la coopération internationale depuis 2012. Elle a coordonné avec Dominique Willoughby, Vice-Président aux Relations internationales, le montage du projet d'université européenne déposé en février 2020, dans le cadre du programme Erasmus +.

- Quel est l'enjeu pour Paris 8 de s'engager dans un projet d'université européenne et qu'est-ce qui fait la singularité du projet qui a été déposé ?

C'est le second appel d'une initiative pilote, donc expérimentale du programme Erasmus +, qui propose aux universités de (re)penser leur coopération européenne pour créer des alliances entre universités sur des thématiques et suivant les modalités qu'elles auront elles-mêmes définies. Bien sûr, l'appel est bordé par des prérequis, un budget, des objectifs, et doit in fine mener à des diplômes européens, mais cela ouvre quand même un large spectre, et explique en partie l'engouement suscité : près de 300 universités y ont participé en Europe en 2019 !

Dans ce contexte, l'enjeu pour Paris 8 était stratégique ; il s'agissait de prendre part à cette dynamique pour offrir de nouvelles opportunités de mobilité à ses étudiants et ses personnels. Il s'agissait aussi d'apporter par le collectif européen un partage d'expériences sur des enjeux locaux ou nationaux tels que la formation des étudiants ou l'insertion des jeunes docteurs, en s'appuyant sur les valeurs qui font la spécificité et l'identité forte d'UP8. Le projet réunit ainsi deux autres universités fondées

comme des universités « alternatives » « réformatrices » peu après 68 : Roskilde (Danemark) et Constance (Allemagne), auxquelles s'ajoutent l'université de la Mer Égée (Grèce), plus récente et très investie sur le développement durable et la responsabilité sociétale et l'Université Nouvelle de Bulgarie, une université des Arts et des médias établie en pionnière dans un contexte post-soviétique dans la capitale bulgare. La vision portée par cette alliance repose sur la volonté de ses membres de construire une université ouverte à l'approche réflexive, à l'expérimentation pédagogique et à la pensée critique. L'alliance appelée ERUA (European Reform University Alliance) prévoit 40 actions et 120 livrables en trois ans. On y trouve par exemple un ambitieux dispositif d'expérimentation pédagogique, ou plus rapidement un catalogue des programmes intensifs de l'alliance permettant à un maximum d'étudiants d'expérimenter la mobilité de courte durée, l'équipement de salles pour des connexions facilitées, un programme pour apprendre le grec, le bulgare, le danois à UP8, etc.

- Qu'est-ce que vous avez appris en coordonnant le montage du projet en lien avec d'autres universités européennes ?

La coordination de projets est une expérience formatrice et ce, pour chaque projet. Mais celle-ci était d'une ampleur assez inédite compte tenu de l'envergure du projet et des délais impartis. Alors que beaucoup d'alliances ont travaillé pendant un an sur la préparation de leur dossier, nous avons contacté Roskilde en septembre, et l'alliance n'a été constituée qu'en décembre. La condition pour pouvoir déposer reposait donc sur un investissement total de chaque université pendant trois mois. L'équipe resserrée était constituée d'un représentant académique et d'un ingénieur pour chaque université et pour UP8 de Dominique Willoughby, Arnaud Regnaud, Claire Legriel et Angeliki Psychogiyou. Nous avons pendant trois mois partagé virtuellement le quotidien des collègues allemands, danois,

grecs et bulgares, nous nous sommes réunis dans chacune des universités, avons expérimenté (en accéléré) des cultures du travail différentes, expérimenté les désaccords parfois, les négociations sur chaque sujet à 5 partenaires. Ce processus nous a rapprochés : depuis que le projet est déposé, et sans attendre les résultats, nous travaillons ensemble pour mettre en œuvre des opportunités d'échange ; une équipe de 10 enseignants s'est par exemple rendue à Roskilde la semaine du 24 février pour un séjour d'observation. Ma plus grande surprise sera peut-être le rôle fédérateur qu'aura constitué la phase de montage de cette alliance dans le cadre de cet appel et l'impression qu'une équipe européenne existe déjà au niveau des RI et que nous allons à présent travailler à étendre aux autres services.

- Si Paris 8 est lauréate, qu'est-ce qui pourrait changer dans la vie des étudiants, des personnels administratifs et enseignants-chercheurs ?

Je dirais que cela devrait avoir un impact que Paris 8 soit ou non lauréate : la dynamique est constituée, les 5 présidents ont signé la création de l'alliance le 10 février dernier à Roskilde, les équipes ont à cœur de maintenir la dynamique amorcée. Si le dossier n'est pas retenu, il est prévu que nous ouvrons les canaux de la mobilité et que nous postulions à d'autres appels du même type les années à venir.

Si le projet est retenu, il est prévu d'organiser de multiples groupes de travail sur des thématiques prédéfinies qui impliqueront les collègues volontaires des services, ces groupes de travail s'efforceront d'identifier, de diagnostiquer les freins techniques à la coopération académique et d'échanger sur les meilleures pratiques des uns et des autres. Au fur et à mesure que les freins seront levés, les opportunités se multiplieront pour aboutir dans trois ans à une alliance d'universités au sein desquelles nous finirons par circuler naturellement physiquement et virtuellement pour profiter d'un ensemble de nouveaux services.





La Direction de la recherche s'est engagée dans une démarche de publication régulière de « fiches de bonnes pratiques » pour informer la communauté sur les bons réflexes administratifs à adopter. Ces fiches de format Recto A 4 seront très synthétiques. Elles seront développées à la demande afin de clarifier des démarches pouvant être obscures. Merci d'avance pour vos propositions à adresser à baudoin.tauvel@univ-paris8.fr

Convention d'aide à la publication

Une convention d'aide à la publication d'un ouvrage (ou d'un périodique) est un contrat qui permet de définir les conditions de versement d'une subvention accordée par un laboratoire de l'université à une maison d'édition pour l'édition de cet ouvrage.

LES CONDITIONS NÉCESSITANT L'ÉTABLISSEMENT D'UNE CONVENTION :

Une convention doit être établie dès qu'une subvention est destinée à un partenaire extérieur à l'université ; peu importe le montant et l'origine de cette subvention. Elle peut être prélevée sur la dotation de votre laboratoire, sur la ligne budgétaire d'une autre convention ou encore être accordée par la Commission Recherche de l'université via ses appels à projets publication annuels (campagne lancée en décembre).

Attention, seul le représentant légal de l'université – la Présidente de l'université - est habilitée à engager la responsabilité contractuelle de l'établissement. La signature d'un contrat par toute autre personne (y compris le directeur du laboratoire accordant l'aide) rend celui-ci nul et non avenu.

SON OBJECTIF : DÉFINIR LES CONTREPARTIES APPORTÉES PAR LE PARTENAIRE :

En plus de préciser les modalités concrètes du versement de la subvention, la convention définit les engagements pris par la maison d'édition en contrepartie du soutien apporté par l'université. Ces contreparties sont principalement :

- L'engagement d'assurer la publication et/ou la diffusion de l'ouvrage ;
- La publicité du soutien du laboratoire, et le cas échéant de la Commission Recherche, qui doit figurer sur l'ouvrage ;

La remise d'exemplaires de l'ouvrage à l'université :

- deux à la bibliothèque universitaire de Paris 8 pour intégrer le catalogue de prêts ;
- un nombre négociable au laboratoire de recherche (généralement entre 2 et 20).

CE N'EST PAS UN CONTRAT D'ÉDITION :

Afin de pouvoir procéder à l'édition de l'ouvrage, l'auteur doit veiller à signer avec son éditeur, en parallèle de l'établissement de la convention d'aide à la publication, un « contrat d'édition » permettant de céder ses droits de reproduction. En effet, la convention d'aide à la publication n'encadre en aucun cas les aspects de transfert de droits de propriété intellectuelle.

PROCÉDURE DE MISE EN PLACE :

Il est important de saisir le service de la valorisation de la recherche, qui une fois les informations nécessaires recueillies, se charge d'établir la convention à partir de son modèle-type et de la faire signer par la Présidente et le représentant de la maison d'édition. Enfin, il s'occupe également de l'engagement et du suivi financier de la dépense afférente en collaboration avec l'assistant de laboratoire concerné.

MI-OCTOBRE EST LE DERNIER DÉLAI POUR ÉTABLIR UNE CONVENTION SUR LE BUDGET DE L'ANNÉE !

Du fait de la clôture de l'exercice budgétaire de l'université qui intervient à la mi-novembre, il faut anticiper le temps nécessaire à la mise en place d'une telle convention (+/- 1 mois nécessaire pour le circuit des signatures) en transmettant vos demandes de conventionnement avant la mi-octobre si vous souhaitez que la subvention accordée puisse être prélevée sur le budget de l'année en cours.

Contact : Direction de la recherche > Service de la valorisation de la recherche :

valorisationdelarecherche@univ-paris8.fr

tel : 01.49.40.67.56

AGENDA

Nous vous conseillons fortement de reprogrammer en 2021 les manifestations les plus ambitieuses.

La rentrée promet d'être une période encore plus chargée que d'ordinaire pour l'ensemble de la communauté, et tout particulièrement pour les gestionnaires de laboratoire et les agents de la Coordination des Écoles doctorales.

Les séminaires peuvent être reportés ou organisés à distance le cas échéant.

DANS LE PROCHAIN N°

Retrouvez...



- ▼ Focus sur la valorisation de la recherche
- ▼ Fiche de bonnes pratiques : Gestion administrative des missions de recherche

UNIVERSITÉ
PARIS8
VINCENNES-SAINT-DENIS